

# LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER PILAT

## Ses attributions :

- **Piloter la mise en œuvre de la stratégie et décider du soutien apporté au titre de LEADER aux maîtres d'ouvrages.**
- **Elaborer une procédure de sélection**
- **Auditionner les maîtres d'ouvrage candidats**
- **Décider de l'attribution d'une aide au titre de LEADER et la programmer**

De manière plus transversale, le Comité de programmation pilote également les modalités de mise en œuvre du programme (gouvernance, communication, mise en réseau ...), valide le rapport annuel d'exécution du GAL et analyse les résultats de la mise en œuvre de la stratégie (notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-action...) notamment dans le cadre des évaluations mi-parcours et/ou finale du GAL.

## Sa composition

Membres publics	Membres privés
Parc naturel régional du Pilat (3 voix)	Chambres d'agriculture (42 et 69)
Communauté agglomération Saint-Étienne Métropole	Chambre de Commerce et d'Industrie
Communauté de Communes des Monts du Pilat	Chambres des métiers et artisanat (42 et 69)
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	Coopérative des Balcons du Pilat
Communauté de Communes Région de Condrieu	Syndicat de Défense « Rigotte de Condrieu »
Maison du tourisme du Pilat	Syndicats viticoles
Syndicat Mixte Rhône Pluriel (CDDRA)	Inter-Forêt Bois 42
Cité du Design	Groupement des sylviculteurs du Pilat
	Maison Familiale Rurale de Marlies
	Associations d'hébergeurs touristiques
	Agréés Charte Européenne Tourisme Durable
	CPIE des Monts du Pilat
	Centre d'Observation de la Nature Ile du Beurre
	Club d'entreprises – Club Gier
	Club d'Investisseurs locaux (CIGALES)
	Association les Amis du Parc

*Sont également invités aux séances du comité de programmation, différents partenaires associés sans voix délibérative : Région Auvergne Rhône-Alpes, Conseils Départementaux de la Loire et du Rhône, ASP, Préfectures, Trésorier Général, Cap rural...*

